

# COMMISSION REGIONALE DU STATUT DES EDUCATEURS

Réunion du 25 juin 2018

Présidence : M. Jacky Thiébaud

Présents : Mme Elisabeth Blaise, MM. Roland Allgeyer, Jacky Le Bihan, Patrice Grethen, Pierre Metzger, Joël Muller, Maxime Rinié, Alain Sohier

Assiste : Mme Marie Thérèse Schroeter

Excusés : MM. Jérôme Courier, Michel Guillaume, Pierre Jacky, François Keller, Gilles Thiébaud, Fernand Weber

## **ECHEANCIER DES OBLIGATIONS R1 ET R2**

Reprise du championnat senior 19 août 2018

Suite à la fusion, les groupes de R1 ne seront plus liés à leur ancienne ligue. Il faut donc appliquer une gestion uniformisée. C'est pour cela qu'une centralisation est nécessaire. Elle se fera à Champigneulle.

Réunion de la commission pour le point sur la situation après le 1<sup>er</sup> match 27 août 2018

3 réunions environ seront nécessaires par saison : 1 fois avant le début de saison (pour fixer le cadre de fonctionnement), 1 fois après le 1<sup>er</sup> match de championnat et 1 fois dans la saison pour gérer les problèmes rencontrés. Une délégation est accordée aux référents des territoires et à Elisabeth Blaise pour l'application des règlements entre les réunions. Certaines de ces dernières pourront se faire, selon les besoins, par visioconférence ou par téléphone.

Envoi du courrier d'information (article 12 aux clubs) 27 juin 2018

Un imprimé, validé par la commission, sera envoyé à chaque club de R1 et de R2 pour les informer de l'application de l'article 12 du Statut des Educateurs. Il sera accompagné des Règlements FFF et d'une demande de dérogation à cet article.

Réponse des clubs 15 juillet

Les clubs, à cette date, devront nommer leur entraîneur principal et faire la demande de licence sur Footclubs.

Suivi des obligations R1 et R2

Par la commission par un suivi de la FMI.

## **ORGANISATION DE LA COMMISSION**

### Organisation humaine

- Président de la commission : Jacky Thiébaud
- Secrétaire et référente administrative : Elisabeth Blaise

### Référents / interlocuteurs des clubs et suivi de la présence des éducateurs sur la FMI

- Alsace : Roland Allgeyer
- Champagne-Ardenne : Jacky Thiébaud et Jacky Le Bihan
- Lorraine : Jérôme Courier
- Référent ETR : Pierre Metzger

### Référents des différentes institutions :

- Alain Sohier (U2C2F)
- Fernand Weber (GEF)
- François Keller (UNECATEF)
- Joël Muller (vice-président délégué de la LGEF)
- Patrice Grethen (DTR de la LGEF)

## **RETOUR SUR LE SEMINAIRE DE LA FFF DU 6 JUIN DERNIER**

Elisabeth Blaise, Jacky Thiébaud et Patrice Grethen font le point sur ce qui a été dit lors du séminaire des éducateurs qui s'est déroulé à Paris.

- Fin de l'équivalence DEF > DES
- Equivalence BE1 > BEF illimitée dans le temps
- Surveillance des prête-noms
- Educateur fédéral en dérogation : ce dernier doit s'inscrire en formation BMF
- Règlement sur le remplacement des éducateurs suspendus

## **DEMANDES DE DEROGATIONS**

### *Demande du FC St Louis Neuweg pour l'éducateur Abdelmajid Karryjane*

La commission, après étude du dossier, accorde une dérogation au club pour 1 saison (2018/2019) sous condition que l'éducateur se réinscrive aux épreuves du BEF et qu'il y participe effectivement.

### *Demande du FC Trémery Pour l'éducateur Eric Skora*

La commission, après étude du dossier, accorde une dérogation au club pour 1 saison (2018/2019) sous condition que l'éducateur se réinscrive aux épreuves du BEF et qu'il y participe effectivement.

### *Demande du club de l'US Raon pour l'éducateur Thomas Gilles*

La commission, après étude du dossier, accorde une dérogation au club pour 1 saison (2018/2019) sous condition que l'éducateur se réinscrive aux épreuves du BEF et qu'il y participe effectivement.

### Demande du FC Dombasle pour l'éducateur Romain Chouleur

La commission, après étude du dossier, ne peut accorder la dérogation en application de l'article 17§4 du Statut des Educateurs et Entraîneurs de Football.

### **TRAITEMENT DES DEMANDES D'EQUIVALENCE BE1 > BEF**

Chaque ancien territoire gère les demandes d'équivalence BEF.

La date pour effectuer ces demandes étant illimitée dans le temps, des dossiers arrivent encore dans les services concernés.

Des relances sont faites aux titulaires du BE1 pour les informer de cette possibilité d'équivalence.

### **QUESTIONS DIVERSES**

Recyclages et engagements de recyclage : il faut vérifier ces informations manuellement car l'informatique ne bloque pas certains dossiers.

Les groupes R1 et R2 ne sont pas encore formés : une liste des clubs va être envoyée par Maxime Rinié pour l'envoi des imprimés d'information à l'article 12.

Certains membres ont eu connaissance de problème concernant des éducateurs : la commission va tenter de trouver une solution.

Attestation d'honorabilité : cet imprimé doit être transmis par Footclubs pour tous les éducateurs bénévoles (directive gouvernementale).

Faire une vérification sur les éducateurs encadrant une R1 féminine : minimum CFF3 ou animateur seniors.

### **FIN DE LA REUNION**

Patrice Grethen remercie tous les participants de leur présence.

Jacky Thiébaud remarque que cette réunion a été constructive. Le plus important étant que les 3 anciens territoires soient centralisés pour une meilleure harmonisation.